

Paris, le 26/01/2022

**Comité Technique de Service Central de Réseau (CTSCR) des Services Centraux et
Services Rattachés de la DGFIP**

Compte rendu de la réunion du mercredi 26 janvier 2022

1) Les emplois 2022 (point présenté par des responsables du Service RH et de SPIB-1B)

Solidaires Finances Publiques n'a pas fait d'observation sur ce premier point. Même s'il est soumis « pour avis », ce sujet ne laisse pas la place à une véritable discussion dans la mesure où les suppressions d'emplois 2022 sont déjà actées.

Solidaires Finances Publiques a donc voté CONTRE ce point, de même que TOUTES les autres Organisations Syndicales

(Remarque hors compte-rendu : Suite au vote contre unanime sur ce point, le CTSCR a été à nouveau convoqué le 07/02/2022. Le point a été à nouveau rejeté à l'unanimité par l'ensemble des organisations syndicales)

2) Le transfert de missions du SRH vers le SARH (point présenté par des responsables de RH-1C)

Solidaires Finances Publiques dénonce l'information très tardive du CTSCR sur ce transfert qui sera effectif au 1^{er} septembre 2022, soit à peine plus de 6 mois après ce comité technique.

Motifs du transfert : un audit de la MRA sur la gestion des demandes d'activités privées et accessoires

Solidaires Finances Publique interroge l'administration sur les motifs du transfert, qui, selon la documentation reposent sur un audit de la MRA réalisé au sein du SRH sur la gestion des demandes d'activités privées et accessoires (DSPP).

Solidaires Finances Publiques exige que le rapport de cet audit, introuvable parmi les quelques rapports de la MRA mis en ligne sur Ulysse Cadres, **soit communiqué aux représentants du personnel siégeant à ce CTSCR.**

L'administration indique que les conclusions de cet audit demandé à la MRA sur les déclarations de services publics et privés (DSPP) ont été présentées aux agents concernés.

Pour répondre à la demande de Solidaires Finances Publiques, les conclusions de ce rapport, a minima, seront fournies aux représentants du personnel, et si aucune donnée confidentielle n'y figure, le rapport sera communiqué en intégralité.

Solidaires Finances Publiques demande avec quelles entités la DGFIP a été comparée dans le cadre de cet audit et s'interroge sur la pertinence de la comparaison avec des entités de tailles et d'organisation différentes.

L'administration répond que la DGFIP a été comparée avec l'Education Nationale et les Douanes.

Périmètre du transfert

Solidaires Finances Publiques s'étonne sur le périmètre du transfert de missions qui dépasse largement celui de l'audit de la MRA puisqu'il s'étend également à la gestion de congés bonifiés, aux avancements d'échelon ainsi qu'aux déclarations des services publics et privés.

L'administration répond que les missions de gestion ne nécessitant pas d'arbitrage, ni d'articulation avec d'autres missions stratégiques de la Direction générale ont vocation être déconcentrées, notamment depuis la création du SARH.

Solidaires Finances Publiques s'interroge sur la pertinence du transfert au SARH des DSPP dans la mesure où ces missions nécessitent une forte expertise et la dématérialisation risque de nuire à la qualité des missions et au service rendu aux agent.es.

Programme 2022 de la MRA : un prochain audit sur les missions RH !

Solidaires Finances Publiques s'interroge sur la programmation au 1^{er} semestre 2022 d'un audit de la MRA sur la « Déconcentration des actes de gestion RH » qui laisse craindre de nouvelles et futures déconcentrations de missions RH.

L'administration reconnaît qu'un nouvel audit a été demandé à la MRA car le moment est venu de s'interroger sur différents sujets, parmi lesquels la répartition des missions entre la DG et les services déconcentrés, la répartition entre contractuels et titulaires. Sur ce dernier point, de nouveaux besoins d'embauche massifs de contractuels apparaissent et ce type d'activités de gestion ne trouve aucune plus-value à être réalisée à la DG.

Information et accompagnement des agent.es concerné.es par le transfert de missions

Solidaires Finances Publiques regrette que les agent.es aient été informé.es tardivement, moins de 9 mois avant un départ éventuel au SARH.

L'administration répond que le délai est suffisant, et qu'au contraire il ne faut pas laisser les agent.es concerné.es durant une période trop longue dans une situation d'incertitude liée à un changement éventuel de service et de site.

Solidaires Finances Publiques déplore que les agent.es n'aient pas eu suffisamment de temps pour se projeter sur un transfert au SARH ou une mutation s'ils ne souhaitaient pas suivre leurs missions.

L'administration indique que les agent.es ont fait l'objet d'un accompagnement individuel et qu'ils ont été reçus par la Cheffe de bureau et son adjointe. Ils et elles bénéficieront des garanties accordées aux agent.es en cas de restructuration de service.

Incidences du transfert sur les carrières des agent.es concerné.es

Solidaires Finances Publiques se demande si l'impact de ce transfert de missions sur la carrière des collègues concerné.es a bien été mesuré et anticipé. Comment sera assuré le « suivi » de la candidature des collègues candidat.es à des sélections par liste d'aptitude ?

Solidaires Finances Publiques exige que des informations concrètes soient données aux collègues sur la façon dont leur candidature continuera d'être valorisée, qu'ils suivent ou qu'ils décident de ne pas suivre leur mission.

L'administration reconnaît que c'est un point important et que les positionnements des collègues sur les listes d'aptitude seront suivis avec une très grande attention.

Projet de création du 4^{ème} Pôle du SARH : combien d'agent.es vont suivre leurs missions et quid de l'expertise du pôle qui sera créé

Solidaires Finances Publiques souligne que, dans la mesure où les agent.es seront « polyvalents » (répartition des dossiers selon des critères géographiques), **il y aura inéluctablement une perte de compétence et surtout d'expertise.** Ce phénomène sera aggravé par le recrutement de nouvelles et nouveaux collègues.

Solidaires Finances Publiques demande combien de collègues vont finalement suivre leur mission sur les 22 personnes concernées.

L'administration répond qu'à ce stade, 3 agent.es sur 22 devraient suivre leurs missions. Dès lors le SARH est pleinement mobilisé et les recrutements se font et continueront d'être opérés en avance de phase.

Solidaires Finances Publiques considère qu'il faudrait consulter les agent.es de la DGFIP sur leur niveau de satisfaction par rapport aux services rendus par les SIA.

De même, il sera indispensable de faire, à moyen terme, une étude de la satisfaction des agent.es de la DGFIP sur les services rendus par le SARH.

L'administration répond que les indicateurs « taux de réclamation » et « délais de traitement » seront suivis avec attention.

Solidaires Finances Publiques déclare qu'il reste des problèmes dont les conséquences n'ont pas été évaluées. De même, les critères qui ont présidé aux arbitrages ne sont pas très clairs.

3) Point d'étape sur la nouvelle organisation du SSI et de la DPN - Installations immobilières du SSI, de la DPN et de la DTNUM (point présenté par des responsables des services SI et de la DTNUM)

Solidaires Finances Publiques regrette que, même s'il avait été indiqué lors de l'annonce de la réforme que des déménagements d'équipes auraient lieu « à la marge », des regroupements d'équipes soient devenus nécessaires.

Et si la fiche mentionne le fait que certain.es agent.es ont manifesté le souhait d'être regroupé.es, cela ne doit pas masquer le caractère plutôt subi et contraint de ces déménagements, les agent.es concerné.es privilégiant naturellement la fluidité des échanges professionnels sur leurs préférences personnelles de travailler sur tel ou tel site.

L'administration indique que le déménagement entre résidences n'est pas une priorité et que les agent.es ne bougent que si elles et ils sont d'accord.

Solidaires Finances Publiques évoque des bruits de couloirs selon lesquels des équipes du Montaigne pourraient partir à Nantes et que certain.es collègues auraient été invité.s à demander leur mutation.

L'administration répond que ces bruits ne sont pas fondés.

Solidaires Finances Publiques mentionne des situations dans lesquelles des collègues ont dû faire leur déménagement pas leurs propres moyens.

L'administration indique qu'une opération de ramassage collectif des cartons pourra être organisée. Les coordonnées de personnes concernées seront prises hors réunion.

4) Point d'étape sur la délégation à la transformation numérique (DTNUM) (point présenté par des responsables de la DTNUM)

Solidaires Finances Publiques souligne l'importance et apprécie la **constitution de filières de formation initiale et continue sur les compétences clés de la transformation numérique** (ops, data scientist, scrum master, UX designer). Cela répond à une demande souvent formulée dans cette instance. Ceci permettra à terme d'accroître les possibilités de recrutements de titulaires.

Ceci est d'autant plus important que le tableau des effectifs et des emplois de la DTNUM au 31/12/21 fait apparaître une proportion de plus du 1/3 de contractuels par rapport aux effectifs et aux emplois.

Solidaires Finances Publiques restera attentif à l'évolution de la répartition entre titulaires et contractuels dans la durée.

L'administration répond que le développement des formations initiale et continue sur les nouveaux métiers faisait partie de ses engagements. Les nombreuses demandes de formation sur ces matières indiquent que des agent.es vont pouvoir monter en puissance dans ces nouveaux domaines.

L'essentiel de la mission de la DTNUM n'est pas de porter des projets mais d'accompagner les équipes et de leur apporter des méthodes. Cela permettra une démultiplication des compétences qui bénéficiera à tous. Un bilan plus détaillé de l'activité de la DTNUM sera présenté au prochain CTSCR.

5) Réaménagement des locaux de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) (point présenté par des responsables de la DIE)

Selon le scénario d'aménagement retenu, les locaux de la DIE comporteront 35 % d'espaces de travail collaboratif et que les agents auront « 2 positions de travail » (sous-entendu, 1 poste de travail de type individuel et 1 poste de travail de type collaboratif). **Solidaires Finances Publiques renouvelle ses alertes sur les risques de ce type d'aménagements et insiste sur la nécessité de permettre aux agent.es de disposer, lors de leur présence sur le site, d'un véritable choix de travailler sur un type de poste ou un autre** (individuel ou collaboratif).

L'administration répond que les agent.es pourront, en fonction de leurs besoins, choisir une position de travail parmi les trois positions possibles : position classique, espace collaboratif classique (pour les réunions) ou espace collaboratif de proximité (position de repli).

6) Présentation du plan de continuité d'activité (PCA) des services centraux de la DGFIP (point présenté par des responsables du Service CL)

L'administration présente le PCA qui a été mis à jour en mars 2020 pour faire face au début de la crise sanitaire de la COVID 19. A noter que dans un de ses rapports, la Cour des Comptes a souligné l'efficacité et la rapidité de la DGFIP pour faire face à la crise.

Solidaires Finances Publiques demande quelle est la procédure et quel est le calendrier de désignation des agent.es qui sont identifié.es dans le PCA. De même, quelles sont les modalités de préparation et d'information des collègues ?

L'administration répond qu'à ce stade il faut permettre l'appropriation du PCA par les agent.es concerné.es. Les agent.es doivent être informé.es que leurs missions sont prioritaires et dès lors ils et elles sont équipé.es prioritairement pour le télétravail et ils et elles sont référencé.es dans un annuaire de crise. La formation reste à conduire et des réflexions sont en cours avec l'ENFIP sur ce sujet.

7) Point sur le télétravail (point présenté par des responsables de RH-2C)

Bilan dispositif pérenne de télétravail au 31 décembre 2021

Solidaires Finances Publiques considère que la fiche présentée **sous-estime les cas de refus de télétravail non recensés du fait d'une auto-censure des agent.es suite à une « discussion » dissuasive avec le responsable d'équipe.**

L'administration répond qu'en services centraux le télétravail est développé et fonctionne bien et que les refus cachés doivent être mineurs.

Mise en œuvre du télétravail exceptionnel à compter du 3 janvier 2022

Solidaires Finances Publiques constate, et s'interroge sur, la très grande disparité existant en matière de taux de télétravail par services de la Direction générale au 14/01/2022 - entre les services où le taux est le plus élevé (97%) et ceux où le taux est le plus bas (19%) - et se demande si **les contraintes particulières liées à certaines missions très sensibles empêchent-elles un recours plus important au télétravail dans une période où les chiffres de contaminations s'envolent.**

Points inscrits à l'ordre du jour à la demande de Solidaires Finances Publiques

1) Gestion du CIP de Noisiel par l'ESI

Solidaires Finances Publiques signale divers incidents et dysfonctionnements intervenus sur le site du CIP : arrêt électrique ayant causé la panne d'une badgeuse et une augmentation de la température des salles abritant les serveurs.

Le délégué à la gestion de la sécurité propose l'encodage des cartes multi-services afin de permettre aux agent.es de badger sur l'appareil sans contact.

La perspective de remplacer les clés de portes par des cartes magnétiques semblant envisagée, la question est posée de fermeture des portes de l'intérieur en cas d'alerte intrusion par exemple.

2) Regroupement et déménagement des équipes de Noisiel à Noisy-le-Grand dans le cadre de la mise en place du SSI et de la DPN

Solidaires Finances Publiques se demande comment sera organisé le déménagement et par quel service.

L'administration répond que ce sont les services du Secrétariat Général qui s'en chargeront.

3) Déroulement de la période probatoire des agents arrivant en services centraux (point présenté par des responsables de RH-1C)

S'agissant des collègues en période probatoire, Solidaires Finances Publiques souligne une nouvelle fois la nécessité de rappeler aux chef.fes de bureau les "bonnes pratiques" en matière de management et de gestion des personnes, **avec notamment la mise en place effective de points d'étapes.**

Il est rappelé que dans le cadre du DUERP, il existe une responsabilité pénale de l'employeur.

Dans ce cadre, Solidaires Finances Publiques réitère sa demande de réflexions, de travaux, et d'élaboration de consignes de bonnes pratiques sur ce sujet, notamment dans le cadre d'un GT dédié afin de disposer de véritables moyens pour définir des règles plus contraignantes vis à vis des responsables de structures obstinément « hors des clous ».

En effet, les chef.fes de bureaux sont maîtres chez eux ... dans la limite du respect des règles RH !

L'administration répond ne pas disposer d'autres leviers que la pédagogie. Par ailleurs, certain.es agent.es ne sont pas adapté.es aux services centraux, et ce ne serait pas leur rendre un service de les y maintenir.

Les agent.es non confirmé.es sont également accompagné.es par la direction d'accueil.

Solidaires Finances Publiques indique travailler également en concertation avec la DRFiP 75 afin d'accompagner au mieux les collègues non confirmé.es.

L'administration déclare que ce sont des situations qui ne devraient pas se produire et qu'on doit y rester attentifs.

Solidaires Finances Publiques estime que sur le sujet de la période probatoire des nouvelles et nouveaux arrivant.es à la direction générale on reste décidément sur sa faim.

====ooOOOOoo=====